
Hommage d'un citoyen de la commune de Neuilly-sur-Seine d'un chant en couplets, lors de la séance du 30 brumaire an II (20 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Hommage d'un citoyen de la commune de Neuilly-sur-Seine d'un chant en couplets, lors de la séance du 30 brumaire an II (20 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 533;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40864_t1_0533_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Les habitants de la commune de Neuilly-sur-Seine offrent à la patrie tous les hochets du culte, instruments de la superstition et du fanatisme : « Législateurs, disent-ils, recevez nos hommages, ils sont aussi purs que votre vertu; consommez un ouvrage si glorieusement avancé, et vous sauverez la patrie. »

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la commune de Neuilly-sur-Seine (2) :

Adresse à la Convention nationale.

« Législateurs,

« Les habitants de la commune de Neuilly-sur-Seine ont arrêté que tous les hochets du culte, instruments de superstition et du fanatisme, seraient déposés sur le véritable autel des républicains, celui de la patrie; des républicains ne connaissent d'autre culte que celui de la liberté, de l'égalité et de toutes les vertus qui sont la base du seul gouvernement qui convient à la dignité de l'homme.

« Ce gouvernement, citoyens, vous l'avez donné aux Français, qui, tous, ont oublié les erreurs religieuses et royalistes. Les peuples de la terre, les générations des hommes entraînés par le grand mouvement de votre vertu et de votre génie jouiront à jamais de vos immortels bienfaits et vous proclameront unanimement les bienfaiteurs de l'humanité.

« Législateurs vertueux, recevez nos hommages qui sont aussi purs que votre vertu; consommez un ouvrage si glorieusement avancé, restez à votre poste jusqu'à ce que la République soit affermie, et que tous les ennemis du dedans et du dehors aient reçu la juste peine des outrages qu'ils ont fait à l'humanité. Nous ! nous jurons de mourir républicains.

(Suivent 30 signatures.)

« Les habitants de la commune vous invitent à accélérer le travail de l'instruction nationale, vu que la jeunesse est dans la plus grande inaction.

« Et comme la commune de Neuilly, voisine de la capitale d'un peuple libre, se trouve dans ce moment privée des eaux salutaires qui arrosaient son sol et qui faisaient le plus beau séjour de son arrondissement et qui se trouve aujourd'hui empestée par les eaux stagnantes qui y erouissent, et leur donne la mort, ils vous demandent, législateurs, de venir à leur secours et de leur rendre ces eaux salutaires qui furent ravies par la construction du nouveau pont. »

(Suivent 17 signatures.)

Suit le texte du discours prononcé par la citoyenne Godillion, d'après un document des Archives nationales (3) :

Citoyens représentants,

Les véritables républicains de Neuilly viennent rendre hommage à votre vertu et à votre sagesse. Vous avez terrassé le despotisme, vous

avez trouvé le contre-poison de notre malheur en détruisant le fanatisme; jadis l'erreur nous conduisait; aujourd'hui vos lumières ont allumé le flambeau de la raison; il nous éclaire et il nous conduira au véritable bonheur. Jadis des êtres vicieux, hypocrites et méchants, sous le faux titre de ministre de Dieu, mettaient le trouble dans les familles; c'était pour l'amour de Dieu qu'il fallait se brouiller avec nos époux, et le tout pour nous tromper, nous séduire et nous abuser; c'est à vous, braves et immortels Montagnards, à qui nous devons reconnaissance, nous vous jurons de ne reconnaître pour religion que la nature et la raison; nous vous jurons de faire des citoyens. Croyez à notre civisme, nous ne tromperons pas la patrie.

GODILLION.

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (1).

Les citoyens de Neuilly ont apporté l'argenterie et les ornements de leur église.

La citoyenne Godillion a prononcé le discours suivant :

(Suit le texte du discours que nous insérons ci-dessus d'après un document des Archives nationales.)

Mention honorable.

Un citoyen de la même commune a chanté les couplets suivants :

Air de l'Amant stultue.

Nous apportons les reliques
De la superstition,
Tous les saints et leurs tuniques
Avec grande dévotion;
Contre la clique,
Des brigands coalisés,
Tous ces saints ont protesté
Et veulent aussi la République.

O Montagne, dont la gloire
Fait l'honneur du nom français,
Tes travaux et ta mémoire
Sont éternels à jamais;
A ton exemple
Nous chérissons l'unité,
Nous voulons la liberté,
Ou vaincre ou mourir tous ensemble.

Le district de Rhetel [Rethel] fait part à la Convention qu'il a arrêté que toutes les croix de fer seront employées pour la fabrication des armes.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (2).

Suit un extrait du registre des délibérations du conseil permanent du district de Rethel (3) :

Extrait du registre des délibérations du conseil permanent du district de Rethel.

Ce jourd'hui dix-sept septembre mil sept cent quatre-vingt-troize, l'an II de la République, une et indivisible.

(1) *Premier supplément au Bulletin de la Convention* du 1^{er} jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an II (jeudi 21 novembre 1793).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 338.

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 745.

(3) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 745.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 338.

(3) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 756.